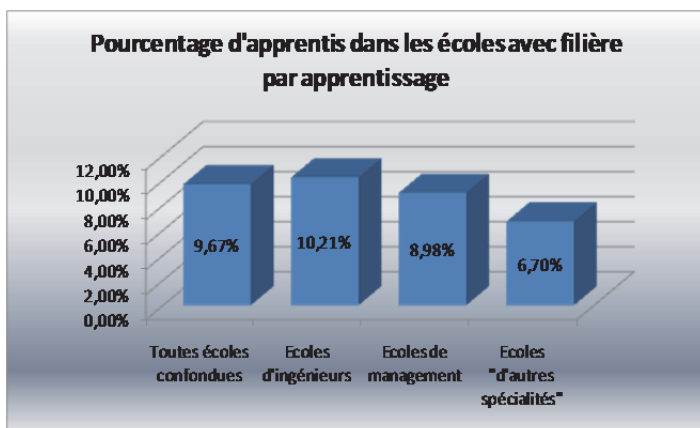
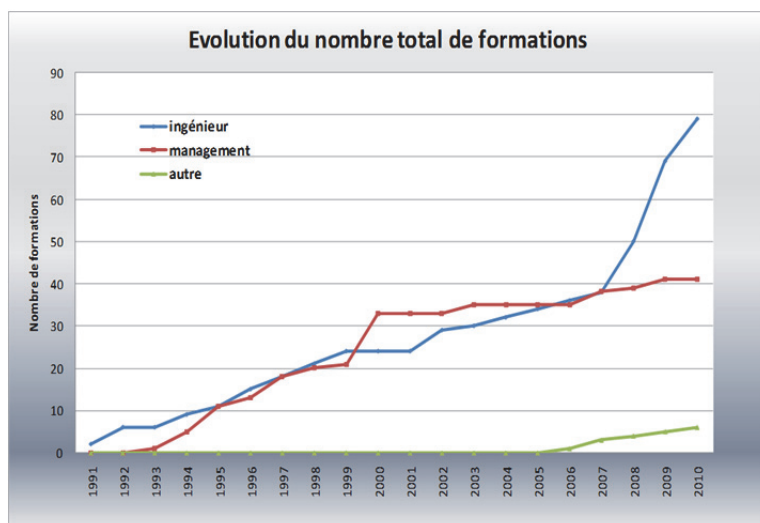


L'apprentissage dans les grandes écoles : accélération du développement de l'offre

Après la remise par la CGE de son *Livre blanc sur l'ouverture sociale des grandes écoles*, le 14 décembre 2010, le ministère avait retenu quatre axes principaux d'action parmi lesquels le développement de l'offre de formations par l'apprentissage. Début février 2011, les écoles ont été sollicitées par la CGE afin qu'elles transmettent des données quantitatives sur leurs pratiques d'apprentissage, ainsi que les difficultés qu'elles ont pu rencontrer ou rencontrent encore dans la mise en place de ces formations. Le taux de réponse s'est élevé à 60 %.

78 % (47 % du total des écoles membres) ont mis en place l'apprentissage avec la répartition suivante : 74 % des écoles d'ingénieurs, 86 % des écoles de management et 75 % des écoles d'autres spécialités (soit respectivement 42 %, 79 % et 15 % du total des écoles de chaque catégorie).

Les écoles de management ont été pionnières et majoritaires dans l'ouverture de telles formations jusqu'en 2000. En revanche, depuis 2004, ce sont les écoles d'ingénieurs qui ont ouvert annuellement le plus grand nombre de formations par apprentissage, avec un réel envol depuis 2008 (ce constat est à ramener au nombre d'écoles par catégorie et membres de la CGE). Ces dernières envisagent d'ailleurs 4 fois plus d'ouvertures de nouvelles formations par apprentissage dans les 3 années à venir que les écoles de management.



Près de 10 000 étudiants suivent des formations par apprentissage dans les GE de la CGE.

Le nombre moyen de formations par apprentissage dans les établissements qui en proposent s'établit à 1,4 : si un établissement déclare proposer 9 formations différentes par apprentissage, 80 n'en proposent qu'une seule et 11 en proposent 2.

Perspectives : De 2011 à 2014, le nombre total d'établissements proposant l'apprentissage devrait progresser de 14 % (18 % pour les écoles d'ingénieurs, 7 % pour les écoles de management). Quant au nombre total de formations, il devrait progresser de près de 20 % (environ +25 % dans les écoles d'ingénieurs, +12 % dans les écoles de management et +17 % dans les écoles d'autres spécialités). D'après les intentions affichées par les répondants, à terme 53 % des écoles membres de la CGE devraient être en mesure de proposer aux étudiants la possibilité de suivre partiellement leurs études par voie d'apprentissage, soit une progression de 6 % en 3 ans. Il faut bien évidemment ici tenir compte du fait que le statut de certains établissements leur interdit cette modalité de formation (c'est par exemple le cas des ENS, de l'ENA, des écoles militaires, etc...)